

Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

**SÉANCE AJOURNÉE
(22 novembre 2010)**

Une séance ajournée du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 22 novembre 2010 à 19h00, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillère suivants :

Julien Auclair Sonia Quirion
Daniel Fortin Stéphane Auclair

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin

François Fontaine, directeur général, et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

308-11-2010

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté et en laissant le varia ouvert.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h01, aucune intervention n'étant soulevée, celle-ci est aussitôt fermée à 19h01.

309-11-2010

CORRECTIFS USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE des travaux de réparations mineures sont nécessaires à l'usine de traitement des eaux usées pour la mise à niveau des différents équipements;

ATTENDU QUE ces différents travaux peuvent être exécutés à l'interne;

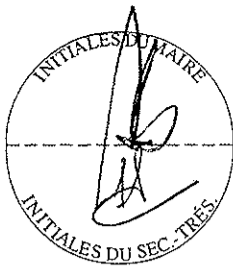
Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder en régie interne à la réinstallation de plaques métalliques et d'ancrages à l'usine de traitement des eaux usées à même les fonds courants de la municipalité.

310-11-2010

CONTRIBUTION - TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE INC.

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE reconduire l'entente de services de transport avec l'organisme Transport Adapté l'Autonomie Inc. pour l'année 2011;
- DE payer la contribution fixée pour 2011, soit au taux de 1,66\$ per capita pour un total 1 905,68\$;
- QUE la Municipalité accepte la tarification payée par l'usagé (même tarification que 2010);
- QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins reconnait Ville de St-Georges comme ville mandataire du Service de Transport Adapté d'Autonomie Inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

TRAVAILLEURS PATINOIRE – SAISON 2010-2011

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

311-11-2010

QUE le Conseil mandate et autorise les membres du comité des Loisirs à embaucher un ou des travailleurs pour la patinoire, et cela, pour la saison hivernale 2010-2011;

QUE la rémunération totale pour la saison soit de deux mille (2 000,00\$) dollars;

QUE la période approximative de travail soit du 15 décembre 2010 au 15 mars 2011.

312-11-2010

PUBLICITÉ – SÉCURITOUR

ATTENDU QUE l'entreprise Sécuritour est le seul intervenant touristique de la municipalité à accueillir des touristes en provenance de la France, de la Suisse, de la Belgique et d'Asie sans oublier ceux en provenance des États-Unis et du Québec;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité fasse une publicité à l'intérieur du dépliant touristique de Sécuritour pour la somme de 250,00\$ plus les taxes applicables.

313-11-2010

APPUI À L'AGRICULTURE DE NOTRE MILIEU

CONSIDÉRANT l'importance de l'apport économique de l'agriculture dans notre milieu (création d'une valeur de ventes annuelles de l'ordre de 71 millions de \$ dans la MRC de Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec confirmait un budget pour cinq ans destiné au programme de stabilisation du revenu agricole en appliquant diverses mesures de resserrement dont :

- le plafonnement des unités assurées;
- la modulation du partage de la prime;
- l'actualisation des coûts de production;
- le plafonnement global des compensations;
- la réduction du nombre de porcs assurés;
- l'exclusion de certaines dépenses assumées par les producteurs (promotion, R&D);
- et le retrait de 25 % des entreprises pour le calcul des coûts de production;

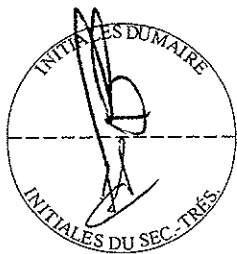
CONSIDÉRANT que les producteurs agricoles se sont formellement engagés à respecter le budget alloué à La Financière agricole du Québec (FADQ) pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec a pour mandat « de stimuler les investissements et de protéger les revenus en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles québécoises »;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, plusieurs productions nécessitant le support du programme d'assurance stabilisation du revenu, dont entre autres les productions de porcs et de bovins, vivent des situations financières critiques et plusieurs seront dans l'obligation de fermer leurs portes;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal appuie les producteurs et productrices agricoles de notre région afin qu'ils obtiennent rapidement de l'État :

- le retrait de la mesure visant à exclure du calcul du coût de production 25 % des fermes qui ont connu les moins bons résultats durant l'année de référence;
- un ou des programmes d'adaptation spécifiques pour les fermes visées par l'ensemble des mesures de resserrement.



No de résolution
ou annotation

314-11-2010

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

FÉLICITATIONS – TABLE JEUNESSE

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'expédier une lettre de félicitations à la Table Jeunesse de l'emploi pour l'excellente qualité du spectacle offert lors de l'activité organisée par le Carrefour jeunesse de Beauce-Sud, permettant aussi une très grande visibilité ainsi que cette initiative d'avoir mis en place de la présence des jeunes dans notre région.

QUE le Conseil encourage la Table Jeunesse à poursuivre ce type d'activité dans les années à venir.

315-11-2010

FÉLICITATIONS – MARIE-CLAUDE BOLDUC ET JEAN-FRANCOIS BOURQUE

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre nos félicitations à madame Marie-Claude Bolduc et son conjoint Jean-François Bourque pour leur éloquent témoignage lors de l'activité organisée par la Table Jeunesse de Beauce Sartigan. Merci d'avoir été d'excellents porte-parole de la présence des jeunes dans notre région. Nous sommes fiers de compter sur votre présence active dans notre municipalité.

316-11-2010

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donnée par Stéphane Auclair, conseiller qu'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme soit adopté lors d'une prochaine séance afin de tenir compte de l'agrandissement du périmètre urbain.

317-11-2010

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS DE MOTION est donné par Julien Auclair, conseiller qu'un règlement modifiant le règlement de zonage soit adopté lors d'une prochaine séance afin de modifier les grilles de classification des usages par groupe pour les nouvelles zones à inclure suite à l'agrandissement du périmètre urbain.

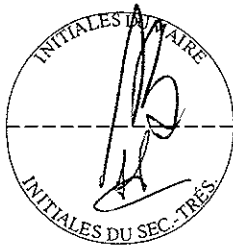
318-11-2010

APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins fait partie de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à titre de membre de cette dernière;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud fut créée le 14 février 1981 à la suite de la réception de l'ordonnance #259, datée du 02 novembre 1979, émise par les Services de protection de l'Environnement du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud œuvre dans la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des dix-huit municipalités qu'elle dessert (population 54 543 personnes);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

CONSIDÉRANT que la Régie a à cœur la protection de l'environnement et qu'elle l'a plus particulièrement démontré par les diverses actions qu'elle a posées à savoir : collecte des arbres de Noël, collecte des résidus domestiques dangereux, collecte des métaux, collecte des pneus, collecte des encombrants ménagers sur appel, implantation sur le territoire de plus de 100 collecteurs de piles usées, formation sur le compostage domestique, etc.;

CONSIDÉRANT que la Régie a à apporter des modifications majeures à son système de traitement des eaux de lixiviation, afin de rencontrer les normes de rejets édictés par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT qu'elle a également à procéder au recouvrement final de trois (3) cellules d'enfouissement, de même qu'au captage et au traitement des biogaz que produisent les matières résiduelles placées dans ces cellules;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu des avis d'infraction en rapport avec les travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Régie a adopté le jeudi 21 janvier 2010 lors de son assemblée régulière, son règlement #45-10 décrétant ces travaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 5 264 400.00\$;

CONSIDÉRANT que ce règlement a reçu l'approbation des dix huit (18) municipalités membre de la Régie, de même que l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, cette dernière étant datée du 13 août 2010;

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy Péloquin, ingénieur chez Genivar a déposé pour et au nom de la Régie en date du 10 mars 2010 une demande d'aide financière dans le Programme d'Infrastructure Québec Municipalité (PIQM) sous le volet 2.1 dudit programme;

CONSIDÉRANT que cette demande a été reçue par la direction des infrastructures stratégiques au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sous le numéro de dossier #555607;

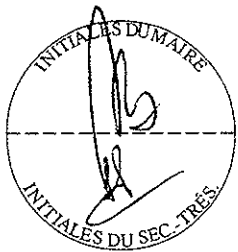
CONSIDÉRANT qu'en date du 27 septembre 2010 la Régie a été informé que les volets 1.1, 1.2 et 1.3 du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité étaient fermés et que les projets devaient être présentés sous les volets 1.4 ou 2.1;

CONSIDÉRANT que vers le milieu d'octobre la Régie a été informé verbalement qu'il ne restait plus d'argent dans ce programme;

CONSIDÉRANT que la Régie doit prendre en compte la capacité de payer des citoyens qu'elle dessert et qu'un tarif trop élevé à l'entrée d'un lieu d'enfouissement encourage des dépôts illégaux de matières;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Régie d'obtenir l'aide financière demandée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

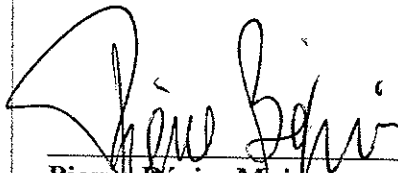
QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, membre de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, demande au Gouvernement du Québec de reconduire le Programme d'Infrastructure Québec Municipalité et d'acquiescer à la demande d'aide financière déposée par la Régie le 10 mars 2010 dans le volet 2.1 dudit programme;

QUE ce conseil sollicite l'appui de Monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud et ministre de la sécurité publique et de Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches dans ce dossier.

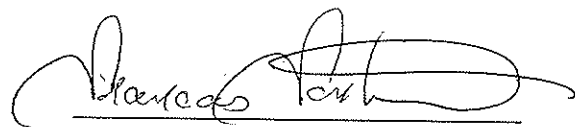
319-11-2010

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ajournée soit levée.

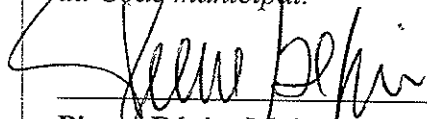


Pierre Bégin, Maire



François Fontaine, sec.-trésorier

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Pierre Bégin, Maire